



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**

Occitanie

Les effets de l'amiante sur la santé

Réunion d'information du 14 novembre 2023

Dr LAVAYSSIERE Véronique - APREVYA

Ordre de grandeur

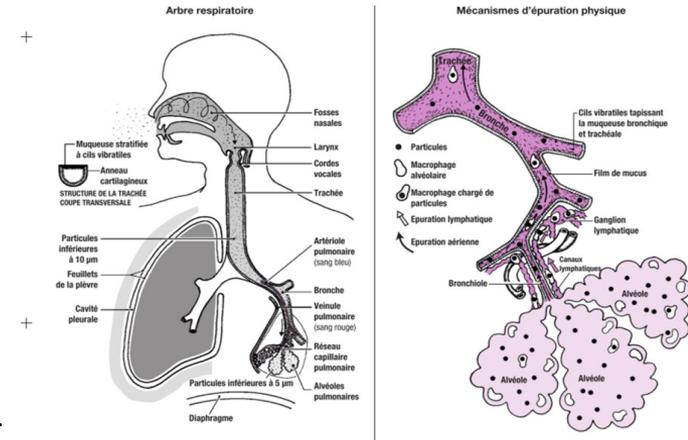
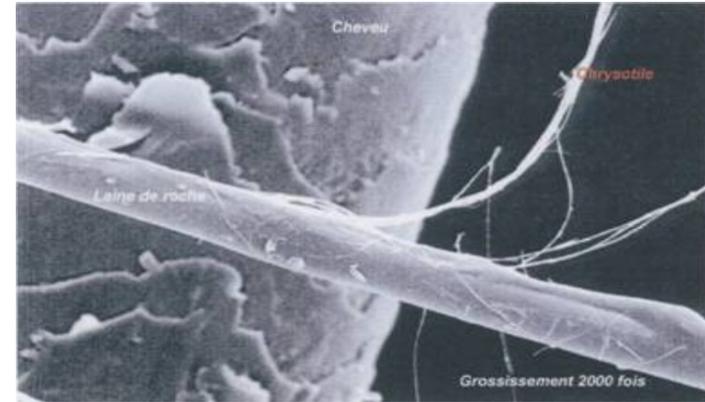
Amiante :

- diamètre des fibres unitaires de 0,02 à 1µm
- Un gramme d'amiante contient des milliards de fibres
- Rapport longueur/diamètre important

Pour comparaison :

- Cheveu : 70µm
- Fibre artificielle :
 - Laine de roche, laine de verre : 2 - 9 µm
 - Céramique : 1 - 3 µm

**Pour pénétrer dans le poumon profond,
le diamètre physique de la fibre doit être < 3 µm**



Mécanisme toxicologique des fibres

✓ Mécanisme d'actions des fibres

- Effets des fibres : mécanisme d'irritation
- Mécanisme physicochimique ++++ (réaction de surface , genèse de molécules mutagènes , interaction fibre – chromosome, induction enzymatique , libération de médiateurs chimiques)

✓ Biopersistance dans l'organisme : **durée de rétention** des fibres dans le poumon

✓ Propriétés de la fibre

- Dimension des fibres
- Solubilité dans les milieux biologiques
- Capacité à se transformer : **division** longitudinale « fibres se délitent » ----> fibrilles : 1 gr d'amiante = milliards fibres

✓ Corps asbestosiques : élimination lente ou stockage

✓ Dose : f/ml x nombre d'années d'exposition

✓ Facteurs de susceptibilité génétique individuelle

✓ Co facteur de cancérogénèse pour le cancer bronchique : le tabac

**Le risque
persiste la vie
durant**

Effets de l'amiante sur la santé : affections non cancéreuses

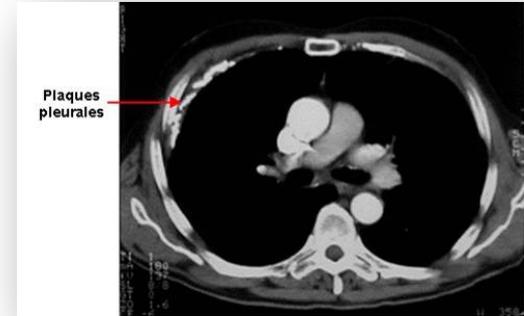
➤ Pleurésie

➤ Plaques pleurales

- Latence environ 20 ans
- Asymptomatique
- Benin – considéré comme un marqueur d'exposition mais...
- Tableau MP (RG) 30B - délai de prise en charge = 40 ans
- Tableau MP (RA) 47B – délai de prise en charge = 40 ans

➤ Asbestose (fibrose pulmonaire)

- Latence environ 10 à 20 ans
- Risque et gravité dépendent du niveau et de la durée d'exposition
- Stable ou progresse vers l'insuffisance respiratoire chronique même après l'arrêt de l'exposition
- Pas de traitement
- Associé à un risque accru de cancer broncho-pulmonaire
- Tableau MP (RG) 30 A - délai de prise en charge = 35 ans
- Tableau MP (RA) 47 A - délai de prise en charge = 40 ans



Effets de l'amiante sur la santé: affections cancéreuses

De la plèvre : Mésothéliome

- Latence 30 à 40 ans
- Même pour des expositions de faible niveau
- Quasi spécifique d'une exposition antérieure à l'amiante
- Aucun traitement - survie < 12 mois
- Non tabac dépendant
- Tableau MP (RG) : 30D - DPC = 40 ans
- Tableau MP (RA) : 47D – DPC = 40 ans

Pas de dose
seuil



Du poumon : Cancer broncho-pulmonaire

- Latence environ 20 ans
- Pas de spécificité - Guérison possible si diagnostic précoce
- Pronostic sévère
- Co-facteur = tabagisme
- Tableau MP (RG) : 30C et 30bis – DPC respectives 35 ans et 40 ans.
- ~~Tableau MP (RA) : 47C et 47bis - DPC 40 ans.~~

Effets de l'amiante sur la santé: autres affections cancéreuses

- Cancer primitif du larynx et de l'ovaire

- Etabli par le CIRC en mai 2009
- Confirmé par le rapport de l'ANSES en 09/22 qui demande la reconnaissance en MP
- Régime Agricole (RA) : création du tableau MP 47bis par décret n°2023-773 du 11 août 2023.
- Régime Général (RG) : création du tableau MP 30ter par décret n°2023-946 du 14 octobre 2023.

- Colorectal ; pharynx ; estomac ; œsophage

- Arguments en faveur d'une relation avec l'amiante
- Niveau de preuves moins important

- Mésothéliome péritonéal ; péricardique ; de la vaginale testiculaire

- Beaucoup plus rare que le mésothéliome pleural
- Les localisations péritonéales et péricardiques reconnus via les tableaux MP 30D (RG) et 47D (RA).

Effets de l'amiante sur la santé

Cancer broncho-pulmonaire : Synergie tabac et amiante

Risque de développer un cancer broncho-pulmonaire en fonction d'une exposition à l'amiante et/ou au tabac		
	Non exposé à l'amiante	Exposé à l'amiante
Non exposé au tabac	1	5,17
Exposé au tabac	10,85	53,24

D'après Hammon, Selikoff et Seidman

Effets de l'amiante sur la santé : Maladie professionnelle

Régime général : Tableau 30 et 30bis

Régime agricole : Tableau 47- 47bis et 47ter

Depuis 2012, le mésothéliome est une **maladie à déclaration obligatoire**

Le nombre de déclarations de **pathologies bénignes** de la plèvre diminue depuis 2010.

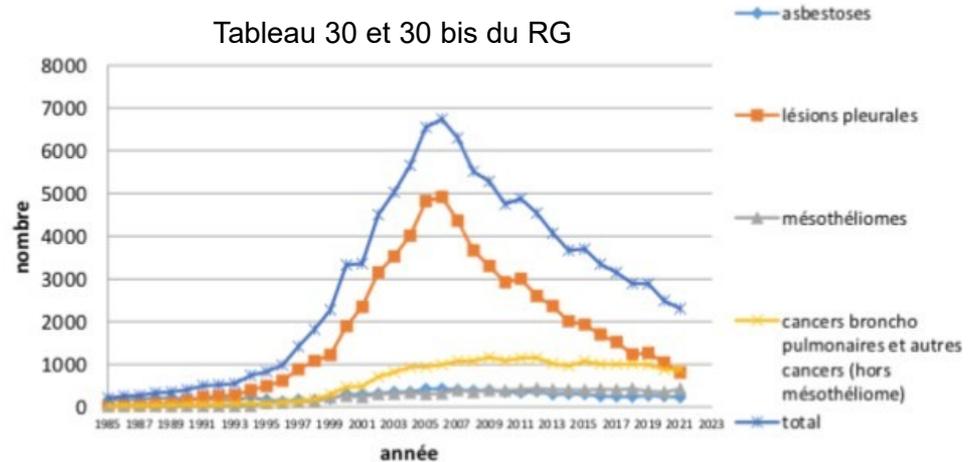
Cela peut s'expliquer par l'évolution réglementaire en vigueur depuis 1997 :

- Interdiction de l'amiante
- Baisse de la VLEP.

En 2021, 2 303 MP tableau 30 et 30bis du RG ont été reconnus

- Elles représentent 4,6 % des MP reconnues.
- 1282 sont des lésions malignes ce qui correspond à 78,7 % des cancers reconnus.
- Les décès suite à MP liées à l'amianté représentent 54% des décès par MP

Tableau 30 et 30 bis du RG



Evolution des maladies liées à l'amianté reconnues depuis 1985
(AT-MP du régime général de la SS - Données CNAM 2021)

Octobre 2011 : consensus des experts de l'HAS

Les bénéfices du dépistage par TDM Thoracique

- ❑ **Pas de bénéfice médical** démontré à effectuer un dépistage par TDM Thoracique
 - ✓ des pathologies malignes (cancer broncho-pulmonaire et mésothéliome)
 - ✓ ni des pathologies non malignes (plaques pleurales, asbestose, fibrose pulmonaire).

- ❑ **Existe un bénéfice social :**
 - ✓ Reconnaissance en maladie professionnelle liée à l'amiante
 - ✓ Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante = ACCATA (sous certaines conditions)
 - ✓ Plus largement, toute personne subissant les effets de l'amiante peut obtenir une indemnité pour son préjudice auprès du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) .

Perspectives pour le cancer broncho-pulmonaire ?

- ✓ Depuis 2011, des études préliminaires ont suggéré que la pratique d'explorations par scanner thoracique « faible dose » (STFD) chez les fumeurs pourrait permettre un diagnostic plus précoce du cancer bronchopulmonaire (CBP) et d'améliorer son pronostic.
 - ✓ Étant donné les doses réduites d'irradiation qu'elle délivre, l'idée d'en faire un instrument de dépistage des CBP a mené à la réalisation d'essais randomisés avec groupe témoin.
 - ✓ L'Académie nationale de médecine a analysé ces essais et rendu un avis en janvier 2021.
- ⇒ **En raison de nombreuses incertitudes persistantes, elle considère que l'utilisation du STFD ne peut être retenue actuellement en tant qu'instrument de dépistage programmé.**

Effets de l'amiante sur la santé

Les effets de la l'amiante sur la santé sont majoritairement **des pathologies au pronostic sévère sans traitement curatif et dont le dépistage n'améliore pas le pronostic.**

 En l'état actuel des connaissances scientifiques,
la seule mesure efficace de prévention des pathologies liées à l'amiante est

**LA REDUCTION DE L'EXPOSITION DES SALARIES
A L'INHALATION DES FIBRES D'AMIANTE**

Suivi de l'état de santé des travailleurs

Les salariés exposés aux poussières d'amiante font l'objet d'un suivi individuel renforcé (Sir) de leur état de santé.

Le Sir est fixé réglementairement mais son contenu repose sur l'expertise du médecin du travail qui tient compte des **recommandations de bonne pratique existantes et des particularités de chaque situation**.

Le **médecin du travail** reçoit une copie de la **fiche d'exposition amiante** établie par l'employeur pour chaque salarié exposé à l'amiante en respectant les mentions prévues dans le Code du travail (article R. 4412-120). Cette fiche est intégrée au **dossier médical individuel** du salarié.

Une copie de la fiche est remise au salarié à son départ de l'entreprise ou après certains arrêts de travail. Pour les expositions à l'amiante antérieures au 1^{er} février 2012, l'employeur doit également fournir au salarié qui quitte l'entreprise une **attestation d'exposition** (article 4 du décret 2012-134 du 30 janvier 2012). Il l'établit avec le médecin du travail selon le modèle de l'arrêté du 6 décembre 1996.

Après la cessation de l'exposition à l'amiante ou avant le départ à la retraite, le travailleur bénéficie également d'une visite réalisée par le médecin du travail dans le but d'organiser la surveillance post-exposition ou post-professionnelle.

La surveillance post-professionnelle est accordée sur production par le travailleur d'un état des lieux de ses expositions à l'amiante (article D. 461-23 du Code de la Sécurité sociale).

La traçabilité des expositions permet d'adapter au mieux le suivi de l'état de santé du travailleur et en cas d'apparition d'une maladie liée à l'amiante, de faciliter les démarches de demande de réparation.

Réparation

En complément des reconnaissances au titre des tableaux de **maladies professionnelles**, il existe deux dispositifs réglementaires de réparation spécifiques :

- les personnes qui ont été exposées à l'amiante dans le cadre de certaines activités professionnelles peuvent bénéficier d'une **allocation de cessation anticipée d'activité** sous certaines conditions ;
- toute personne victime des effets de l'amiante peut obtenir une indemnisation de son préjudice auprès d'un fond spécialement créé à cet effet, le **Fond d'indemnisation des victimes de l'amiante** (FIVA).



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie

Merci de votre attention